

*FDSEA du Cantal
Rapport d'activités 1999*

Le réseau de notre organisation syndicale, forgé par plus de cinquante ans d'histoire, n'aura jamais autant démontré sa force et son efficacité durant l'année écoulée. La mise en oeuvre des orientations actées lors de nos assemblées générales n'est possible que par la volonté des femmes et des hommes qui, chaque jour, s'engagent au sein de la F.D.S.E.A.

Ces orientations sont la synthèse des échanges et des nombreuses réunions sur le terrain ou à l'échelon départemental. Les adhérents de la F.D.S.E.A. expriment tout à la fois une grande inquiétude face à l'avenir mais aussi une foi, toujours tenace, dans le métier d'agriculteur. La plupart d'entre-nous ont le désir de voir que notre exploitation, fruit du travail de plusieurs générations, soit reprise par un jeune affirmant ainsi la volonté de rester nombreux à faire vivre notre pays.

La crainte de l'avenir conduit à des comportements individuels contradictoires qui poussent beaucoup d'entre nous à rechercher à s'agrandir, pensant ainsi mieux se protéger. Devant la perspective de nouvelles baisses de prix, nous espérons ainsi mieux profiter de ce système de primes qui domine aujourd'hui l'agriculture. Cette adaptation artificielle ne peut constituer les bases d'un développement durable de notre agriculture, et nous rend de plus en plus dépendants de politiques que nous ne maîtrisons pas. Cette dépendance s'accompagne d'une lassitude de plus en plus forte vis-à-vis de la suradministration de l'agriculture. On a choisi ce métier pour être libre d'entreprendre mais nous sommes aujourd'hui cernés de toute part : déclarations, contrôles arbitraires, calculs, seuils, mise aux normes, dépassement, pénalités...

Tous ces termes envahissent progressivement, au quotidien, depuis une quinzaine d'années, notre univers et assombrissent la vision du métier d'agriculteur que nous pratiquons.

La responsabilité de notre organisation syndicale est de ne pas céder, ni à la résignation devant un système d'agriculture administrée que nous n'avons pas choisi, ni à la tentation du libéralisme, qui aurait pour effet, à terme, de rayer le Cantal du paysage agricole européen. Notre devoir est de poser clairement la question de la pérennisation d'un tel système. Pour combien de temps encore pourrons-nous compter sur les soutiens directs, qui

composent pourtant une part croissante de notre revenu ? Nous devons prévoir le pire même s'il n'est pas certain !

La responsabilité de la F.D.S.E.A. est donc de se battre, unis et groupés, avec les mêmes objectifs que nous poursuivons depuis plusieurs années : rester nombreux sur tout le territoire départemental en permettant à chacun de vivre de notre métier, par les revenus tirés de la vente de nos produits et du fruit de notre activité de production et de service. Ces objectifs sont ambitieux et leur mise en oeuvre bien plus difficile que de ne pas réagir aux orientations politiques suicidaires ou aux réglementations stupides et inadaptées.

Le rapport d'orientation de notre 54ème congrès marque plus que jamais la volonté de renforcer l'organisation des producteurs et des filières pour offrir aux agriculteurs du Cantal une alternative au courant de mondialisation qui traverse nos sociétés. Nous ne voulons pas subir le fatalisme d'une situation qui plonge la démographie du Cantal sous la barre des 150 000 habitants ! Notre position de premier secteur économique nous donne une responsabilité supplémentaire : celle de croire en l'esprit d'entreprise, en la capacité de l'homme à faire vivre son pays en créant de la richesse et de l'emploi.

I/ Accroître la valeur de nos productions agricoles départementales :

Retrouver une véritable relation économique

Faire revenir davantage de valeur économique vers les agriculteurs qui contribuent à la créer est certes un problème vieux comme la terre mais devient aujourd'hui crucial pour l'avenir de notre secteur. Les agriculteurs viennent de traverser une décennie qui a bouleversé leur secteur économique, générant des mutations économiques et politiques profondes en France et en Europe. Les règles de la politique agricole et des échanges agro-alimentaires sont désormais fixées à l'aube du troisième millénaire. Et même si nous devons continuer à suivre l'évolution de la Politique Agricole Commune et les prochaines négociations de l'organisation mondiale du commerce, notre réflexion et nos actions doivent nous conduire à répondre aux attentes de plus en plus complexes des consommateurs.

Passer d'une compétitivité par les prix à une compétitivité par la qualité

Accepter cette évolution ne revient pas à renier le passé. Mais la croissance agricole en volume n'est plus exclusive, la course à la compétitivité par les prix non plus. Il n'est pas facile de sortir de cette « culture quantitative » qui a marqué 30 ans de modernisation. Il est difficile de changer, dans nos têtes et dans nos pratiques, et ce n'est pas seulement vrai pour le secteur agricole. Mais il s'agit désormais de nous battre sur la valeur d'échange de nos produits, sur la compétitivité par la qualité, sur la maîtrise et l'organisation de nos productions, sur notre partenariat d'amont et souvent d'aval.

Il s'agit à présent de changer nos conceptions et nos pratiques de la production, de l'économie et du travail agricole. Nos mots d'ordre ne doivent plus être d'abord : agrandissement, accroissement des volumes, primes, restitutions. Nos mots clés actuels et pour l'avenir doivent être : différenciation de la production, segmentation du marché, qualité, cahier des charges, promotion collective, partenariat, marketing... et ce n'est pas seulement qu'une question de vocabulaire syndical. Ce nouvel état d'esprit doit désormais guider l'ensemble de nos démarches, à tous les échelons de notre organisation syndicale.

1 - Maîtriser nos relations avec l'aval :

La gestion de l'offre, pour de nouvelles exigences

Avant 1945 pour la viticulture et les céréales, depuis les années 60 pour les productions animales, les agriculteurs ont su regrouper leur offre sous l'égide des coopératives et des groupements de producteurs. La préoccupation de nos aînés

était d'acheter moins cher leurs fournitures, d'éviter les chutes brutales de prix de leurs produits, de réduire les coûts intermédiaires de mise en marché.

Cette stratégie s'est renforcée tant que les marchés étaient en expansion, tant que les agriculteurs pouvaient produire plus et tant que les pouvoirs publics finançaient les surplus.

La gestion de l'offre négociée au sein des filières, doit aujourd'hui répondre à de nouvelles exigences. Elle doit être le moyen de réguler qualitativement et quantitativement les équilibres entre l'offre et la demande, sans sombrer dans des mécanismes de restructuration. La coopération doit s'investir dans la seconde et la troisième transformation des produits agricoles, là où la valeur ajoutée est la plus forte. Vendre un bovin en vif, il faut le faire... l'abattre et le vendre en carcasse c'est mieux, valoriser le quartier avant en steak haché, c'est l'idéal !

La coopération agricole est tout comme le producteur, à la croisée des chemins. Elle doit appréhender aussi les évolutions du marché et rechercher dans une relation renouvelée avec ses adhérents, à s'adapter aux nouvelles exigences des filières.

L'investissement des producteurs dans l'aval doit être payant. Le producteur revendique légitimement la valeur ajoutée liée à la transformation et à la commercialisation de son produit. Lorsque les débouchés étaient tenus pour évidents, il n'était pas nécessaire pour lui de suivre son produit le plus loin possible dans le circuit du marché. Ce qui était vrai hier ne le sera plus demain.

S'organiser pour capter la valeur ajoutée

Nous devons être plus présents en aval de notre production. Les interprofessions ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre cet objectif. La nouvelle loi d'orientation agricole nous donne aujourd'hui des possibilités d'organisation du marché pour les filières de produits bénéficiant de signes officiels de qualité.

Ces accords doivent permettre d'adapter réellement l'offre à la demande, de répartir la valeur ajoutée équitablement en rémunérant à son juste prix les efforts consentis par les différents intervenants d'une filière et de garantir la place qui est due aux agriculteurs dans les démarches qualité.

Nos interprofessions ne doivent plus être considérées comme un moyen de régler les difficultés de cohésion au niveau de la production. Elles doivent jouer pleinement leur rôle : favoriser le dialogue entre production, transformation et distribution à l'intérieur de chaque filière, organiser la promotion collective des produits. Le cadre politique et juridique actuel le leur permet. Mais la qualité d'une interprofession est avant tout celle de ses hommes, capables à la fois de se confronter tout en étant constamment partenaires. Dans ces conditions, les accords interprofessionnels deviendront source de segmentations profitables et de qualité.

2 - Jouer la différenciation :

La différenciation, ou « effort pour se distinguer d'un produit de masse » est au coeur de la problématique. Dans un contexte de concurrence internationale accrue, la différenciation est indispensable à l'augmentation de la valeur ajoutée. Elle impliquera des investissements « ciblés » dans la transformation et pourquoi pas dans certaines formes de distribution. La différenciation, c'est aussi mettre en avant notre élevage de montagne, notre élevage à l'herbe.

L'enjeu « qualité »

Nous devons encourager la mise au point de cahiers des charges « qualité » pour l'élaboration de nos produits, en participant de près à leur définition mais aussi en créant simultanément un rapport de force au sein des filières pour que nous obtenions notre juste part dans la répartition de la valeur ajoutée.

La qualité représente également un enjeu essentiel d'une politique de différenciation. Faire de la qualité, c'est valoriser des atouts objectifs et subjectifs qui répondent à un moment donné à des attentes de consommateurs. La qualité est donc une recherche permanente qui doit mobiliser l'ensemble des intervenants de la filière.

La notion de « niche »

Nous ne pouvons négliger un type d'activité sous prétexte qu'il n'occupe qu'une petite fraction d'agriculteurs. Les marchés se segmentent de plus en plus et les produits de « niche » peuvent s'étendre. La réactivité et l'adaptation sont les nouvelles attitudes à avoir pour suivre les changements d'attentes des consommateurs et des citoyens.

Là encore la loi d'orientation a donné une suite favorable à nos demandes en instaurant l'appellation Montagne comme signe de qualité. C'est une chance à saisir pour l'ensemble des productions. Beaucoup de régions peuvent s'engager dans une démarche qualité, mais une chose est sûre : on ne pourra jamais déplacer les montagnes du Cantal.

II/ Appliquer ces orientations à nos filières :

Au sein de la filière laitière

Une meilleure valorisation du litre de lait dans le Cantal passe par deux orientations majeures :

- * une vraie différenciation du prix des fromages selon la qualité

- * la mise en place d'un accord interprofessionnel sur les prix qui permette de préserver les prix à la production : cela est rendu possible par la nouvelle loi d'orientation et l'indexation interprofessionnelle nationale sur le prix du lait conclu fin 1997. Cet accord reste partiel et doit être complété pour intégrer les utilisations spécifiques de notre lait.

L'Interprofession Laitière a de vastes chantiers à réaliser. Notre objectif est clair et nous l'avons déjà affirmé à maintes reprises : la revalorisation du litre de lait ne sera possible que si tous les acheteurs de lait se mettent autour de la table pour se concerter régulièrement en procédant notamment aux nécessaires arbitrages sur l'utilisation du lait selon les différentes A.O.C. et hors A.O.C. et pour s'accorder avec les producteurs sur une grille de paiement du lait conforme à notre spécificité fromagère A.O.C..

Les producteurs ne fléchiront pas sur ces orientations car elles engagent directement leur avenir.

Concernant l'appellation Cantal et les orientations à donner au C.I.F., syndicat d'appellation du Cantal et du Salers, notre action comporte trois volets : volume, qualité et prix.

Sur les volumes, notre objectif est de gérer la quantité de Cantal mis en marché et d'élaborer une politique de diversification : la loi d'orientation nous ouvre des voies nouvelles... aux acteurs de la filière d'en saisir l'opportunité.

Sur la qualité, plusieurs chantiers sont en cours, et il convient de les mener à bien rapidement :

- * l'identification des produits par la mise en place d'un nouveau marquage ;

- * la généralisation du gradage qui n'est pas encore pratiqué ni par toutes les entreprises, ni pour la totalité de la production de chaque entreprise ; ceci est inacceptable.

- * l'élimination de la non-qualité ;

Ce n'est qu'à ces conditions que les producteurs pourront accepter un nouveau décret relatif à l'A.O.C. Cantal allant dans le sens de ce que nous préconisons depuis plusieurs années pour sauvegarder notre A.O.C. :

* fabrication au lait cru afin de garantir l'authenticité du produit, cette orientation ne doit pas être remise en cause. Trouvons plutôt les conditions de sa mise en oeuvre ;

* allongement de la durée d'affinage afin de se démarquer ;

* caractérisation du lien au terroir par l'alimentation des animaux et le savoir-faire traditionnel des producteurs, des transformateurs et des affineurs ;

Les perspectives du marché laitier nous imposent une obligation de réussite sur ce dossier. Les producteurs ne fléchiront pas et n'entendent pas renier leurs positions.

Au sein de la filière viande bovine :

Les possibilités d'évolution de la filière viande bovine seront bien-sûr fortement déterminées par les nouvelles règles de la Politique Agricole Commune : industrialisation de la production, banalisation des produits, délocalisation... Mais la conjoncture favorable que nous avons connue cette année doit nous inciter à être ambitieux et investir pour l'avenir, qui s'annonce beaucoup plus incertain.

Charte de l'élevage et qualité

Cet avenir passe cependant par le développement des démarches de qualité d'une part, l'accroissement des animaux finis dans le département d'autre part.

Sur les démarches qualité, il faut tout d'abord généraliser encore plus l'adhésion à la charte de qualité de l'élevage bovin : la poursuite chronique de l'apparition de nouveaux cas d'E.S.B. sur le territoire européen, de même que l'acharnement de certains professionnels de l'alimentation animale à l'encontre de notre charte de qualité nous montrent que nous sommes sur la bonne voie.

Cette charte doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des productions. Elle doit devenir la charte de l'élevage Cantalien, la charte de l'élevage à l'herbe.

Elle doit également être le socle des signes officiels de qualité relatifs aux produits, qui sont les seuls à pouvoir permettre un différentiel de valorisation.

C'est ainsi que nous développons régulièrement la production bénéficiant de la marque certifiée « Boeuf du Cantal, saveurs d'espace » gérée par l'Association Interprofessionnelle « Viande de Qualité du Cantal » et que nous soutenons les démarches visant à l'obtention d'une I.G.P. (Identification Géographique de Provenance) Aubrac et Salers en cohérence avec les signes de qualité déjà existants.

Pour finir nos produits

Quant à la production de viande bovine finie, elle nécessite la présence d'opérateurs locaux. C'est ce qui nous a conduit à travailler depuis deux ans à l'élaboration d'un projet de pôle viande associant abattoir, ateliers de découpe et de transformation, ce qui est le seul garant de création locale de valeur ajoutée par le développement et l'ancrage d'une production d'animaux finis sur le département.

L'engagement de nos organisations professionnelles : coopératives et organismes financiers mutualistes, la réflexion, la préparation du dossier, la participation au montage technique et financier sont exemplaires. Cet engagement de nos organisations n'est pas incompatible, bien au contraire, avec l'accueil d'autres opérateurs cantaliens partageant la même volonté de faire vivre le département. Il nous montre aussi que toute démarche de développement économique nécessite un partenariat fort entre des acteurs partageant le même projet et ayant le pouvoir, local, de décision. Le projet structurant d'outil de transformation de Pierrefort que nous avons soutenu, en est un bel exemple. Nous devons poursuivre le même objectif avec l'abatteur de Neussargues.

Au sein des autres filières

Les porcs

La grande crise - sans précédent - que nous subissons aujourd'hui encore sur la production porcine, nous montre la justesse de notre revendication ancienne, jamais satisfaite mais aujourd'hui partagée par beaucoup, de maîtrise de la production.

Nous devons là aussi nous démarquer, par nos modes de production d'une part (le « modèle porcin cantalien») mais aussi en mettant en oeuvre la « provenance montagne » qui nous permet enfin de garantir que les salaisons d'Auvergne, avec ce qu'elles représentent d'image, de tradition et de savoir-faire, proviennent bien d'animaux produits en Auvergne !

Les ovins

La filière ovine présente aujourd'hui des opportunités d'installation dans la mesure où des droits à P.C.O. sont - et seront - disponibles. Le handicap à surmonter provient cependant du niveau actuel de soutien à cette production, bien inférieur à celui du soutien à la production de viande bovine. Nous devons néanmoins tout tenter, avec de nouvelles installations en production ovine, pour valoriser le potentiel de droits à primes que nous détenons. Dans cette production également un travail important est engagé pour différencier la filière. Ce travail doit être accompagné et faire l'objet d'un soutien départemental.

Nos autres atouts

Quant aux autres productions, lapins, volailles mais aussi tout autres produits issus de l'agriculture biologique, produits fermiers ainsi qu'activités d'accueil à la ferme, elles n'échappent pas aux mêmes nécessités pour prétendre à une valorisation accrue : organisation de la production, cahiers des charges permettant une différenciation de la production et dénomination ou signes de qualité reconnus.

III/ Nous adapter aux nouvelles orientations nationales et Européennes :

La loi d'orientation

Plus de trois années après qu'elle ait été annoncée par le Président de la République, la loi d'orientation agricole a été publiée au Journal Officiel du 10 juillet 1999. De ce texte, comportant près de 150 articles, se dégagent quelques lignes de force :

- × la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture,
- × la rénovation de la politique de qualité,
- × l'amélioration du statut des conjoints
- × la création d'un fonds de communication de l'agriculture
- × la mise en place d'un outil nouveau, le contrat territorial d'exploitation, dont l'ambition est d'orienter l'agriculture vers la recherche de la valeur ajoutée dans le respect des équilibres territoriaux et environnementaux.

Mais cette loi comporte aussi de nombreuses lacunes que la F.D.S.E.A. du Cantal a soulignées tout au long des débats, auprès des organisations nationales, des pouvoirs publics et des parlementaires :

De trop faibles avancées sur le pouvoir économique des producteurs, alors que les phénomènes d'intégration de la production, sous les formes les plus diverses, se développent de plus en plus ;

Pas d'évolution sur le régime fiscal et social des agriculteurs, alors que cet élément est déterminant pour la compétitivité de l'agriculture et qu'il est souvent source d'inéquité ;

Rien enfin sur la définition de l'activité agricole, alors que la volonté d'orienter l'agriculture vers la production de services nécessite de redéfinir ses contours juridiques.

Sur tous ces points, cependant, des rapports ont été commandés à des parlementaires, et il reste à espérer que ces rapports déboucheront rapidement sur des mesures complémentaires, sinon sur une loi complémentaire.

Concernant LE CONTRAT TERRITORIAL D'EXPLOITATION

Le contrat territorial d'exploitation tel qu'il est défini dans la loi a pour objectif d'engager l'agriculture française dans une nouvelle mutation par la recherche de valeur ajoutée, la préservation des ressources naturelles et la production de services.

Il doit permettre de reconnaître et rémunérer la multifonctionnalité de l'agriculture. En plus de sa fonction de production, l'agriculteur aménage le territoire, façonne les paysages, protège l'environnement, crée des emplois.

La prise en compte de la multifonctionnalité des agriculteurs permet aussi de justifier les aides publiques vis-à-vis de nos concitoyens.

Ces objectifs sont partagés par la F.D.S.E.A. du Cantal. Nous en avons formulé le souhait dans notre rapport d'orientation l'an dernier.

Sous réserve qu'il soit doté d'un axe socio-économique fort, le CTE peut être en effet le moteur d'une mutation favorisant la conquête de valeur ajoutée, la production de nouveaux services et l'adaptation aux marchés.

Mais la réalisation des ambitions affichées reste dépendante des moyens financiers résultant tant du ministère de l'Agriculture que des contreparties européennes. Le financement des CTE ne doit pas être issu d'un redéploiement de politiques ayant fait la preuve de leur efficacité dans nos régions. Il ne serait pas acceptable d'utiliser des souplesses budgétaires destinées à la montagne à cette fin. Il faut consacrer au contraire des moyens nouveaux pour accompagner le développement de notre agriculture par un rééquilibrage des soutiens en faveur de nos régions et productions.

Concernant LA POLITIQUE DES STRUCTURES

Pour la F.D.S.E.A., L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation des agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive.

Le contrôle des structures doit contribuer aussi à favoriser les exploitations agricoles dont les dimensions, les références de production ou les droits à aides sont insuffisants au regard du projet agricole départemental et des critères du Schéma Départemental Des Structures.

La loi offre de nouvelles perspectives dans ce domaine :

* Les installations seront contrôlées au même titre que les agrandissements et les réunions d'exploitations.

* Les exploitations sociétaires seront traitées comme les exploitations individuelles quant au déclenchement du contrôle, la diminution du nombre des associés exploitants sera assimilée à un agrandissement ;

* La création ou les extensions de capacité des ateliers hors sol au-delà d'un seuil de production, à fixer, seront soumis à autorisation d'exploiter. Les porcheries sur caillebotis sont soumises à contrôle total (dès le premier porc élevé).

* En cas de non-respect de la réglementation des structures, une sanction pécuniaire d'un montant compris entre 2 000 et 6 000 F par hectare pourra être prononcée :

Nous aurons à mettre en conformité notre schéma départemental des structures avec ces nouvelles dispositions dans les prochains mois, en particulier en ce qui concerne l'unité de référence, schéma qui devra être établi en cohérence avec le projet agricole départemental. Nous veillerons également à ce que l'administration ne reste pas frileuse quant à l'application de ces mesures !

Enfin, La loi d'orientation agricole, conformément à nos souhaits, modifie les **modalités d'attribution des biens de section** en vue de leur mise en valeur, en fixant un ordre de priorité entre les différentes catégories possibles de preneurs.

Viennent en première priorité, les exploitants agricoles ayant un domicile réel et fixe ainsi que le siège d'exploitation sur la section et, le cas échéant, au profit des exploitants ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant pendant la période hivernale leurs animaux sur la section.

Viennent en deuxième priorité, les exploitants agricoles qui exploitent des biens sur la section et qui résident sur le territoire de la commune.

Viennent en troisième priorité, les exploitants qui mettent en valeur des biens sur le territoire de la section.

Les attributaires de biens de section doivent être en règle avec la réglementation des structures. En cas de non-respect de cette dernière réglementation, le contrat de location sera résilié de plein droit.

Pour la F.D.S.E.A. du Cantal, La politique des structures doit rester une politique volontariste qui met en œuvre des solidarités. C'est une politique cogérée par la

profession qui permet d'apporter des réponses appropriées au cas par cas. Cela doit être tout le contraire d'une politique suradministrée.

Notre souci est de disposer des moyens de concrétiser le projet agricole départemental et notamment la priorité à l'emploi. Elle doit contribuer à la production de valeurs ajoutées sur nos exploitations.

Le texte tel qu'il ressort du vote des députés, nous donne à cet effet de nouveaux moyens. Il ne doit pas être vécu comme un carcan mais comme un outil au service de la profession pour conforter notre modèle d'agriculture et apporter une réponse différenciée au rouleau compresseur de la mondialisation des échanges.

Par contre, la loi ne prévoit rien en matière de revalorisation des retraites et la réactivation des procédures de préretraites. C'est pourtant l'une des conditions indispensables à une véritable politique d'installation. Cela reste pour la F.D.S.E.A. une préoccupation majeure.

Concernant l'organisation économique

La loi d'orientation agricole comporte un important volet consacré aux politiques de qualité.

Une notion nouvelle des organisations interprofessionnelles est introduite. Il s'agit d'interprofessions pour les produits de qualité : appellations d'origine contrôlée, indications géographiques protégées, labels, certifications de conformité.

Les accords de ces interprofessions spécifiques pourront porter sur :

- * une programmation prévisionnelle et coordonnée de la production en fonction des débouchés;
- * un plan d'amélioration de la qualité des produits ayant pour conséquence directe une limitation du volume de production;
- * une limitation des capacités de production;
- * des restrictions temporaires à l'accès des nouveaux opérateurs selon des critères objectifs et appliqués de manière non discriminatoire;
- * La fixation de prix de cession par les producteurs ou de prix de reprise des matières premières.

Cela correspond à une évolution que nous revendiquons depuis longtemps et qui nous ouvre de nouvelles perspectives en matière d'organisation économique. Pour la F.D.S.E.A., le Cantal doit les saisir !

La loi précise également que pour les produits français, **l'usage du terme "montagne"** sera soumis à un décret en Conseil d'Etat qui fixera les conditions de délivrance de la provenance montagne. C'est une importante victoire qui là encore ouvre de nouveaux horizons pour notre département. Il ne nous reste qu'à souhaiter que le décret adopté ne sera pas remis en cause par la Commission européenne. Celle-ci avait en 1997 qualifié de discriminatoires les règles d'usage de ce terme, dans la mesure où il n'était pas explicitement prévu par la réglementation que les produits communautaires autres que français auraient accès au terme. Cet argument est dorénavant levé.

La réforme de la politique agricole commune

L'accord intervenu entre les chefs d'Etats et de gouvernements au sommet de Berlin, le 26 mars de cette année, confirme, en l'amplifiant, le démantèlement de la Politique Agricole Commune amorcé en 1992. Le principe de préférence communautaire a été sacrifié au profit d'une notion de marché unique, où le prix européen est engagé dans une spirale infernale à la baisse. L'Europe a choisi une agriculture industrielle et intensive, amplifiant la disparité entre productions végétales et productions animales. Pour maintenir leur revenu, les agriculteurs seront dans la double obligation de concentrer les outils de production pour conserver leur compétitivité face à la baisse des prix, et d'agrandir leurs structures d'exploitations. Le résultat apparaît sans appel : concentration des productions dans les bassins les plus productifs et abandon à la friche des terres les moins fertiles.

Nous refusons cette évolution qui n'est pas celle attendue par nos concitoyens, qui se prononcent en faveur d'une agriculture saine, valorisant l'espace, respectueuse de l'environnement et porteuse de qualité.

Un accord sans cohérence

Les responsables politiques de l'Union Européenne ont ratifié un accord sans rechercher une cohérence entre secteurs de productions :

en acceptant une baisse du prix des céréales, ils ont donné encore plus de compétitivité aux viandes blanches, déjà fortement excédentaires, au détriment de la viande bovine et ovine.


en acceptant une baisse des prix pour la viande bovine, ils engagent cette production dans une course illusoire à la compétitivité par les prix qui se fera au détriment de la qualité, en reconnaissant le marché comme seul arbitre.

En programmant une baisse des prix des produits laitiers, tout en conservant en partie les outils de régulation des marchés dans cette production, ils expriment un non sens économique !

Alors que pour les céréales sont maintenus les outils de régulation du marché, ces systèmes sont complètement abandonnés pour la viande bovine.

Trouver des adaptations

Ces décisions politiques sont prises ; les règlements inscrits. Et si nous les dénonçons comme en 1992, notre devoir est double :


 ***Se battre pour obtenir les meilleures corrections possibles à cet accord. Nous devons donc maintenant nous tourner vers l'Etat français pour qu'il décide des adaptations indispensables à la survie de nos exploitations de montagne.***

Il a marqué une première étape en actant le principe d'une augmentation de 50 Euros de la P.M.T.V.A. en trois années, principe que le Ministre de l'Agriculture doit aujourd'hui confirmer. Mais il faudra faire beaucoup plus :

- * Orienter l'enveloppe nationale de subsidiarité vers la voie femelle, grande oubliée de la réforme.

- * Prendre en compte, par une prime à l'hectare fourragère, la distorsion de concurrence entre l'herbe et le maïs.

- * Renforcer la politique de la montagne par une augmentation importante de l'ISM, par la reconnaissance de notre zone haute montagne, par des aides aux bâtiments d'élevage et des aides à la qualité en zone de montagne, par la transparence G.A.E.C.

 adapter nos systèmes de production à la nouvelle donne en recherchant tous les moyens d'accroître la valeur ajoutée de nos exploitations. Il faudra faire vivre plus encore cette certitude qu'il n'y a de richesses que d'hommes. Et là encore, nous nous tournons vers les pouvoirs publics pour qu'ils nous accompagnent dans ce projet plutôt que de créer des freins au développement de nos activités.

La préparation des prochaines négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce

A la veille de l'ouverture du prochain cycle de négociations (fin Novembre 1999 à SEATTLE), l'Union Européenne doit tout d'abord réaliser un bilan précis de l'accord de Marrakech où, pour la première fois, l'agriculture a été introduite dans les négociations.

Pour être complet, ce bilan doit porter sur deux points :

- * en quoi l'introduction de l'agriculture dans les négociations a permis à l'Europe de gagner des parts de marché sur les autres secteurs de l'économie ?

- * Quelles ont été les conséquences précises des accords du G.A.T.T. pour chacun des secteurs agricoles concernés : céréales - lait - viande bovine - viande porcine.

Au-delà de ce bilan, ces prochaines négociations doivent tenir compte des consommateurs européens d'une part, des agriculteurs européens d'autre part :

- * Les consommateurs qui expriment de manière claire leur refus des hormones dans l'élevage et leurs préoccupations concernant les O.G.M. ;

- * Les agriculteurs qui veulent, et c'est aussi le voeu de la société toute entière, préserver le modèle agricole européen basé sur la diversité de l'agriculture de nos pays et sur sa multifonctionnalité, c'est-à-dire sa capacité, par l'acte de production, à aménager le territoire et préserver l'environnement.

Enfin, il est temps que ces négociations commerciales internationales cessent de se limiter à une seule discussion de marchands de tapis sur les droits de douanes ou autres obstacles non tarifaires aux échanges.

N'est-il pas temps de se préoccuper plutôt des véritables enjeux concernant l'avenir de la planète ?

- * la population mondiale ne cesse d'augmenter et nombreux sont encore les êtres humains à être peu ou mal nourris ;

- * des millions de paysans quittent leur terre pour s'entasser dans les villes ;

- * Les surfaces agricoles ou boisées ne cessent de se réduire au profit du désert qui gagne en raison d'exploitations abusives ;

Plutôt qu'une approche uniquement libérale de la mondialisation, il faut élaborer une politique internationale concertée de satisfaction des besoins alimentaires, de développement agricole et de sauvegarde de l'environnement.

Conclusion

Notre projet départemental a un objectif ambitieux : accroître de 25 % la valeur ajoutée de notre agriculture afin de permettre le maintien des actifs agricoles sur l'ensemble du territoire départemental.

Cet accroissement de valeur ajoutée peut se faire de plusieurs manières :

** Par une amélioration de la qualité, certifiée pour les principaux produits alimentaires, ou simplement reconnue par l'utilisateur pour les filières de diversification ;*

** Par un prolongement des filières le plus en aval possible, en particulier en matière de viande ;*

** Par une diversification des productions agro-alimentaires ;*

Mais nous ne gagnerons sur cet objectif d'accroissement de la valeur ajoutée que si nous sommes capables de traduire cette volonté en actions de développement présentant chacune un objectif précis, avec un public ciblé, une organisation des moyens à mettre en oeuvre.

Cette volonté devra également s'exprimer dans les moyens consacrés par le conseil général pour soutenir l'agriculture cantalienne, dans le cadre de la prochaine convention entre le comité départemental de l'agriculture et le département.

Cette volonté devra aussi être partagée avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire, dans un esprit d'échange et de dialogue.

Cette volonté devra enfin s'affirmer dans nos têtes. La mise en place des aides compensatoires à la baisse des prix a modifié notre comportement. La stratégie de calcul supprime le principe d'adaptation au marché. L'optimisation des primes bouleverse nos critères de choix de production et nous rend moins sensibles aux opportunités de filières et aux attentes des consommateurs.

Et qui mieux que les agriculteurs de montagne peuvent y répondre ? Quoi de mieux que l'élevage à l'herbe, utilisateur de territoire, pour prendre en compte leur demande de qualité et de préservation de l'espace et des richesses naturelles. L'action syndicale ne se limite pas à un discours ; elle se traduit par des réalités concrètes au fil des ans et souvent contre vents et marées. Les victoires obtenues, aussi modestes soient-elles, nous encouragent à rester mobilisés, sur le terrain, avec nos syndicats locaux et toutes les bonnes volontés pour être moteur du développement économique de notre pays, pour agir ensemble et influencer sur notre destin.

Nous disposons donc d'atouts qui doivent nous rendre fiers de notre métier et de notre pays.

